

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association « Chantonay Raid » organise le **13 avril 2024 la quatrième édition** du « Raid des Loups » sur le département de la Vendée. La ville d'accueil de l'organisation sera Chantonay.

Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections.

En cas de force majeure, l'association « Chantonay Raid » se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve. En cas de force majeure, l'association « CHANTONNAY RAID » se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve. Dans ces deux cas, 100% des frais d'inscriptions seront remboursés.

ARTICLE 2 : GÉNÉRALITÉS

Chaque concurrent déclare participer au **raid des loups** se déroulant le **13 avril 2024**, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer.

Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve.

Il est obligatoire de savoir nager pour participer au « Raids des Loups ». Par le fait de s'inscrire, le candidat atteste savoir nager 50 mètres en eau vive.

Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement.

En aucun cas, l'organisation ne sera tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations des biens personnels des concurrents, même déposés dans ses locaux.

ARTICLE 3 - ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis à vis des bénévoles, des membres de l'organisation et de tous les participants au raid.

Chaque concurrent certifie être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa participation à un raid nature, et renonce à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, et pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant, et après cette épreuve.

ARTICLE 4 : MÉDICAL

L'organisation refusera le départ à tout concurrent qui n'aura pas fourni de certificat médical original datant de moins de un an de non contre-indication à la pratique du Raid nature multisports en compétition (ce certificat sera rendu sur demande à l'issue du raid) ou une licence FFTri compétition en cours de validité.

Le jury peut décider, sur avis médical, de mettre un compétiteur hors course.

Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à appliquer, en cas de besoin, le traitement qui s'imposerait sur le plan médical ou chirurgical.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation. Les équipes ne sont pas prioritaires sur les autres usagers de la route. Elles doivent respecter scrupuleusement le **CODE DE LA ROUTE** et notamment emprunter la partie droite de la chaussée, respecter les panneaux, les directives des personnels de l'organisation.

=> Des signaleurs seront présents aux intersections dangereuses ; les coureurs devront aborder ces zones à risque avec le maximum de prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.

=> Pour la progression de nuit, les concurrents doivent obligatoirement être équipés de **gilets réfléchissants et d'éclairage (VTT + Frontale)**, sous peine d'être disqualifiés.

=> Les équipes devront porter en permanence, et de manière très visible les dossards devant et plaques VTT fournis par l'organisation.

Le port du casque est obligatoire pour les concurrents sur le parcours VTT, Run & Bike, et Kayak.

=> La possession d'un téléphone portable par équipe est obligatoire, Le numéro doit être communiqué à l'organisation au moment du retrait des dossards. Des numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents sur l'ensemble des dossards, plaques de cadres et sur les cartes fournies.

=> Tout accident ou abandon doit être signalé dans les plus brefs délais, par téléphone ou sur le point de contrôle le plus proche.

En cas de force majeure, une équipe peut être autorisée à continuer incomplète, en accord avec l'organisation. Celle-ci sera hors classement.

ARTICLE 6 : DROITS D'IMAGE

Les participants s'engagent à accepter, sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.

De par le fait de s'inscrire, les concurrents "autorise expressément les organisateurs du Raid des loups ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

ARTICLE 7 : RESPECTS DES CONSIGNES / ATELIERS ET NATURE

Dans chaque section, les concurrents devront observer les règles de sécurité, d'équipement et de bon voisinage qui seront rappelées par l'encadrement.

Les participants s'engagent à respecter le cadre naturel ainsi que les autres usagers des lieux traversés, à ne pas couper au travers des zones cultivées ou marquées interdites sur les cartes, ne pas abîmer les clôtures et à ne jeter aucun déchet ou papier (des poubelles seront mises à disposition à chaque changement d'épreuve).

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe sera pénalisée, voire disqualifiée.

ARTICLE 8 – LES ÉQUIPES

Les équipes (masculines, féminines, mixtes) sont composées de 2 concurrents. Assistance non autorisée.

Les raids Loup garou (sportif confirmé) et Chien loup (sportif) seront **ouverts à 100 équipes**, les participants seront âgés de 18 ans au minimum, le jour de l'épreuve.

Le raid P'tit Loup (Raid Famille / Découverte) sera lui **ouvert à 30 équipes**. Les participants seront âgés de 12 ans au minimum, le jour de l'épreuve. L'équipe devra être composée d'au moins une personne majeure responsable du ou des mineur(s) de l'équipe.

Les inscriptions seront closes dès que ces quotas seront atteints.

Une liste d'attente de 20 équipes sera mise en place afin de pallier les éventuelles défaillances des équipes inscrites.

ARTICLE 9 – LES ENGAGEMENTS

L'organisation se réserve le droit de refuser un nom d'équipe qui serait déplacé au regard de l'esprit véhiculé par le raid nature.

L'inscription est de

- Le LOUP GAROU : 100€ par équipe de 2 jusqu'au 30/03/2024 (majoration de 10€ par personne après cette date).
- Le CHIEN LOUP : 80€ par équipe de 2 jusqu'au 30/03/2024 (majoration de 10€ après cette date par personne).
- Le P'TIT LOUP : 40€ par équipe de 2 jusqu'au 30/03/2024 (majoration de 10€ par personnes après cette date).

Les inscriptions seront clôturées dès que le nombre maximum d'équipes inscrites + liste d'attente sera atteint ou au plus tard le 30/03/2024. **Aucune inscription ne sera prise le jour de l'épreuve.**

En cas de désistement d'une équipe avant le **30 mars 2024**, l'organisation remboursera intégralement l'équipe qui se désistara. Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle que soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

En cas de perte d'une puce électronique, l'équipier devra verser la somme de 60 euros.

ENVOI DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS EN LIGNE :

=> Les certificats médicaux de non-contre-indication à la pratique de raid multisports en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou une licence **compétition** de la FFTri (hors raid famille).

=> Le règlement s'effectuera en ligne lors de l'inscription.

ARTICLE 10 : PRINCIPES ET CLASSEMENTS

Le classement du raid se fera au score pour un temps imposé par l'organisation soit :

- Le LOUP GAROU : 9H
- Le CHIEN LOUP : 5H

↳ Pas de classement sur l'épreuve P'TIT LOUP : 2H30

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle représentés par des balises qui doivent être passées obligatoirement par tous les équipiers.

L'ensemble des poinçons validés (balises) ayant la même valeur (1 point), le classement correspondra à l'équipe **ayant validé le plus de balises** sur son circuit. Attention une pénalité d'une balise par minute(s) entamée(s) seront attribuées pour toutes équipes dépassent le temps de course maximum. Le temps ne servira qu'à départager les ex-æquo en termes de score.

PARCOURS

Les parcours seront composés de **Plusieurs sections** seront proposées par l'organisation et feront appel aux modes de progressions traditionnelles des raids multisports (VTT, Course à Pied, Bike and Run, Kayak), le tout en milieu naturel.

RAID BOOK

Le détail des spéciales, enchaînements, modes de progression, kilométrages, nombre de balises, portes horaires, ravitaillement, etc... seront communiquées par e-mail aux équipes inscrites avant le départ de la course à travers un Raid Book.

Attention : chaque équipe devra imprimer et emporter ce Raid Book le jour de la course car celui-ci ne sera pas remis avec les dossards !

Ce Raid Book devra être conservé durant l'ensemble de l'épreuve.

Ce Raid Book contiendra en complément du détail des spéciales ainsi qu'une indication des barrières horaires.

ARTICLE 11 – FONDAMENTAUX DU RAIDS

Sur les épreuves où la séparation n'est pas autorisée, l'équipe doit rester soudée et solidaire pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de séparation, seul le temps du dernier sera pris en considération. Les changements d'équipiers en cours d'épreuve ne sont pas permis.

Le recours à toute aide extérieure enfreignant l'esprit de loyauté qui doit animer ce genre de manifestation (transport en voiture, repérage par des tierces personnes, talkies-walkies, usage du téléphone...) au même titre que le non-respect des consignes de sécurité, entraîneront la pénalisation, voire la disqualification de l'équipe.

En cas de litige, le Jury composé du Directeur de Course, d'un membre de l'organisation et d'un compétiteur tiré au sort rendra une décision après consultation des différentes parties, décision qui devra être appliquée sans discussion.

ARTICLE 12 - CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

Pour les raids loup garou et chien loup, le chronométrage se fera par un système de puces électroniques. Une puce sera prêtée à chaque équipe lors de la remise des dossards.

En cas de perte d'une puce électronique, l'équipier devra verser la somme de 60 euros.

Pour le Raid P'tit loup, une carte de pointage vous sera remise au départ de l'épreuve afin de vous permettre de valider les balises trouvées et ainsi valoriser votre progression dans le raid, pas de classement à l'arrivée.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'organisation récompensera le Classement Général des catégories suivantes pour chaque épreuve :

- Classement Général équipes Scratch : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}
- Classement Général Mixtes : 1^{er},
- Classement Général Hommes : 1^{er},
- Classement Général Femmes : 1^{er}

GESTION DES TEMPS DE COURSE

Chaque équipe gère sa nourriture, sa boisson, sa progression et ses temps de repos de façon autonome, en tenant compte des heures limites d'arrivée.

Des points de ravitaillement seront mis en place par l'organisation ; ils seront indiqués sur le Raid Book et sur les cartes.

LOGISTIQUE BIVOUAC

Possibilité de louer des gîtes sur le lieu de départ/arrivée.

Des vestiaires avec douches pour tous seront à disposition.

Bivouac sauvage INTERDIT.

ACCOMPAGNATEURS

Le raid est en semi-autonomie. Aucune assistance n'est autorisée.

Toutefois, si des accompagnateurs souhaitent suivre les concurrents tout au long du raid, un programme sera distribué à la remise des dossards permettant à ceux-ci de suivre sur quelques points de contrôle (pas tous) le passage des équipes. Tout ravitaillement sauvage ou assistance technique sera sanctionné immédiatement par le retrait de 10 balises.

ANIMATION

Sur le site de départ, auront lieu également la 20^{ème} édition du trail du champ du loups avec de nombreuses épreuves au programme.

ARTICLE 14 :

L'organisation offrira aux équipes un SDW et boisson à l'arrivée du Raid. La remise des prix se fera effectuer 1H après la clôture des arrivées.

L'inscription au raid via le site en ligne atteste que chaque concurrent a lu et s'engage à respecter ce règlement.